Chapitre 16

Capitaux propres et autres fonds propres

APPLICATION 58

Libération intégrale des apports

Une entité est constituée le 19 septembre N avec un capital de 300 000 000 F divisé en 30 000 actions de 10 000 F. Un associé X effectue un apport en nature qui se décompose comme suit :

• Licences : 30 000 000

• Terrain bâtis : 20 000 000

• Bâtiment industriel: 150 000 000

Matériel industriel : 50 000 000

• Créances clients : 40 000 000

• Emprunt bancaire : 50 000 000

Les autres associés souscrivent des actions de numéraires à libérer intégralement à la constitution.

Les apports en numéraire sont versés au notaire le 20 septembre. Le 30 septembre, l'entité est immatriculée et le notaire verse les fonds sur le compte bancaire de l'entité, sous déduction de 5 000 000 F au titre de ses honoraires et de 500 000 F de frais d'actes.

1. Valeur des apports

L'actif net apporté par l'associé X s'élève à :

Licence 30 000 000 Terrain bâtis 20 000 000 Bâtiment industriel 150 000 000 Matériel industriel 50 000 000 Créance client 40 000 000 290 000 000 Total actif apporté - 50 000 000 Emprunt bancaire 240 000 000 Actif net apporté

Les autres associés ont donc apporté : 300 000 000 - 240 000 000 = 60 000 000.

2. Ecritures de constitution

• Promesses d'apports :

1	0	10	19	/1	N
	9	/ι	17	/	IN

		19/09/19			
4611		Apporteurs, apports en nature	240 000 000		
4612		Apporteurs, apports en numéraire	60 000 000		
	1011	Capital souscrit, non appelé (Promesses d'apport)		300 000 000	
4613		Apporteurs, capital appelé, non versé	300 000 000		
	4611 4612	Apporteurs, apports en nature Apporteurs, apports en numéraire (constatation de l'exigibilité de la créance sur les apporteurs)		240 000 000 60 000 000	
1011		Capital souscrit, non appelé	300 000 000		
	1012	Capital souscrit, appelé, non versé (Constatation de l'appel du capital)		300 000 000	

• Réalisation des apports

			20/09/N		
2 2 2	2122 2231 2311 2411		Licences Terrains bâtis Bâtiment industriel Matériel industriel Clients	30 000 000 20 000 000 150 000 000 50 000 000 40 000 000	
		162 4613	Emprunts auprès des établissements de crédit Apporteurs, capital appelé, non versé		50 000 000 240 000 000
4	732		(Réalisation des apports en nature) Mandataires - Notaire	60 000 000	
		4613	Apporteurs, capital appelé, non versé (Réalisation des apports en numéraire)		60 000 000
1	012		Capital souscrit, appelé non versé	300 000 000	
		1013	Capital souscrit, appelé, versé, non amorti (Reclassement du capital) 30/06/N		300 000 000
6	521 5324 5325		Banques Honoraires des professions règlementées Frais d'actes et de contentieux	54 500 000 5 000 000 500 000	
		4732	Mandataires - Notaire (versement des fonds sur le compte bancaire de l'entité)		60 000 000

NB: Dans le cas où les dates de promesse et de réalisation des apports sont concomitantes, il est possible de regrouper les étapes de promesse et de réalisation des apports. Seules les écritures relatives au versement par le notaire sous déduction des frais ne changeront pas.

		19/09/N			
4613		Apporteurs, capital appelé, non versé	300 000 000		
	1012	Capital souscrit, appelé, non versé (Constatation de l'appel) 20/06/N		300 000 000	
2122		Licences	30 000 000		
2231		Terrains bâtis	20 000 000		
2311		Bâtiment industriel	150 000 000		
2411		Matériel industriel	50 000 000		
4111		Clients	40 000 000		
4732		Mandataires - Notaire	60 000 000		
	162 4613	Emprunts auprès des établissements de crédit Apporteurs, capital appelé, non versé		50 000 000 300 000 000	
		(Réalisation des apports)			
1012		Capital souscrit, appelé, non versé	300 000 000		
	1013	Capital souscrit, appelé, versé, non amorti (Reclassement du capital)		300 000 000	

APPLICATION 59 Libération fractionnée du capital

A la date de création d'une entité le 15 novembre N, tous les apporteurs ont souscrit en numéraire les 2500 actions de valeur nominale 10 000 F. Les actions doivent être libérées de la moitié à la souscription du capital. Le 30 novembre, tous les versements ont été effectués sur un compte bancaire.

Le conseil d'administration de l'entité appelle la deuxième moitié du capital le 10 mars N+1 avec la date limite de versement le 15 avril N+1. A ce moment, tous les actionnaires se sont exécutés.

• Etape 1 : promesses d'apports

		15/11/N			
4612		Apporteurs, apports en numéraire (2500 x 10 000)	25 000 000		
	1011	Capital souscrit, non appelé (Promesses d'apport)		25 000 000	

• Etape 2 : appel de la première moitié du capital

·		15/11/N	-	
1011		Capital souscrit, non appelé	12 500 000	
	1012	Capital souscrit, appelé, non versé (Appel de la première moitié du capital)		12 500 000
109 4613		Apporteurs, capital souscrit, non appelé Apporteurs, capital appelé, non versé	12 500 000 12 500 000	
	4612	Apporteurs, apports en numéraire (Appel de la première moitié du capital)		25 000 000

NB: Les deux écritures précédentes peuvent être passées en une seule écriture.

		15/11/N			
109		Apporteurs, capital souscrit, non appelé	12 500 000		l
4613		Apporteurs, capital appelé, non versé	12 500 000		
	1011	Capital souscrit, non appelé		12 500 000	
	1012	Capital souscrit, appelé, non versé		12 500 000	l
		(Promesses d'apport)			l
					l
					ı

• Etape 3 : réalisation des apports

		30/11/N			
521		Banques	12 500 000		
	4613	Apporteurs, capital appelé, non versé (Réalisation des apports)		12 500 000	
1012		Capital souscrit, appelé, non versé	12 500 000		
	1013	Capital souscrit, appelé, versé, non amorti (Reclassement du capital)		12 500 000	

Le bilan au 30 novembre se présentera ainsi :

Actif			Passif		
			Capital	25 000000	
Trésorerie - Actif		12 500 000	Apporteurs capital non appelé	- 12 500 000	
	Total	12 500 000	Total	12 500 000	

• Etape 4 : appel de la deuxième moitié du capital

		10/03/N+1		
4613		Apporteurs, capital appelé, non versé	12 500 000	
	109	Apporteurs, capital souscrit, non appelé (Appel de la deuxième moitié du capital)		12 500 000
1011		Capital souscrit, non appelé	12 500 000	
	1012	Capital souscrit, appelé, non versé (Appel de la deuxième moitié du capital) 15/04/N+1		12 500 000
521		Banques	12 500 000	
	4613	Apporteurs, capital appelé, non versé (Appel de la deuxième moitié du capital)		12 500 000
1012		Capital souscrit, appelé, non versé	12 500 000	
	1013	Capital souscrit, appelé, versé, non amorti (Reclassement du capital)		12 500 000

Le bilan après l'appel de la deuxième moitié se présentera comme suit :

Actif		Passif		
Trésorerie – Actif	25 000 000	Capital		25 000000
Total	25 000 000		Total	25 00 000

APPLICATION 60 Augmentation de capital en numéraire

Une entité procède à une augmentation de son capital de 5 000 actions de valeur nominale de 10 000 F, au prix d'émission de 15 000 F. La totalité des fonds est appelée dès la souscription. Les souscriptions sont reçues du 1er au 8 mai N par le notaire. L'augmentation de capital est constatée le 9 mai. Les fonds sont versés le 10 mai sur le compte bancaire de l'entité.

Souscription des apporteurs :

		08/05/N			
4732		Mandataires - Notaire	75 000 000		ĺ
	4615	Apporteurs, versements reçus sur augmentation de capital (Souscriptions : 5 000 x 15 000)		75 000 000	

Augmentation du capital:

Capital social : 5 000 x 10 000 $= 50\ 000\ 000$ Prime d'émission : $5000 \times (15000 - 10000) = 25000000$

			09/05/N			
	4615		Apporteurs - versements reçus sur augmentation de capital	75 000 000		
		1013	Capital souscrit - appelé, versé, non amorti		50 000 000	
		1051	Primes d'émission		25 000 000	
			(augmentation du capital)			
ı						П

Versement des fonds:

		10/05/N		
521		Banques	75 000 000	
	4732	Mandataires - Notaire (virement de fonds suite à l'augmentation de capital)		75 000 000

APPLICATION 61 Augmentation par incorporation de réserves

Une entité procède à une augmentation de capital par incorporation de réserves le 1er avril N. A cet effet, 2 000 actions gratuites d'une valeur nominale de 10 000 F ont été distribuées aux associés. Cette somme distribuée a été prélevée sur les réserves facultatives de l'entité.

01/04/N							
1181		Réserves facultatives	20 000 000				
	1013	Capital souscrit, appelé, versé, non amorti		20 000 000			
		(Distribution de 2 000 actions gratuites)					

APPLICATION 62

Réduction de capital par imputation des pertes

Une entité a décidé à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 juin N de procéder à une réduction de capital par imputation des pertes sur le capital. Dans les capitaux propres figurant au bilan, les pertes reportées à nouveau s'élèvent à 80 000 000.

1013		Capital souscrit, appelé, versé, non amorti	80 000 000	
	1291	Perte nette à reporter		80 000 000
		(Apurement des pertes)		

APPLICATION 63

Réduction de capital par remboursement

Une entité dont le capital est composé de 5 000 actions de valeur nominale 10 000 F décide lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} octobre N, de procéder à une réduction de capital par remboursement de la moitié de la valeur nominale de l'action. Les remboursements aux associés ont été effectués le 1^{er} novembre N.

Montant de la réduction du capital : 5 000 x (10 000 x 1/2) = 25 000 000.

		01/10/N			
1013		Capital souscrit, appelé, versé, non amorti	25 000 000		
	4619	Apporteurs, capital à rembourser		25 000 000	
4619		(Réduction de capital) 01/11/N Apporteurs, capital à rembourser	25 000 000		
	521	Banques		25 000 000	
		(Remboursement aux associés)			

APPLICATION 64 Amortissement de capital

Une entité dont le capital est composé de 7 500 actions de valeur nominale 10 000 F entièrement libéré décide le 1^{er} août d'amortir ses actions de la moitié de la valeur nominale. Les sommes remboursées sont prélevées sur les réserves diverses le même jour.

Montant de l'amortissement du capital : $7 500 \times (10 000 \times \frac{1}{2}) = 37 500 000$.

		01/08/N		
1013		Capital souscrit, appelé, versé, non amorti	37 500 000	
	1014	Capital souscrit, appelé, versé, amorti		37 500 000
		(Constatation de l'amortissement)		
1188		Réserves diverses	37 500 000	
	4619	Apporteurs, capital à rembourser		37 500 000
		(Capital à rembourser)		
4619		Apporteurs, capital à rembourser	37 500 000	
	521	Banques		37 500 000
		(Remboursement aux associés)		

APPLICATION 65 Affectation du résultat

Une entité décide lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 juin N d'affecter le résultat de l'exercice N-1 en instance d'affectation s'élevant à 150 000 000 de la façon suivante:

Réserve légale : 15 000 000

Réserve statutaire : 20 000 000

Réserves facultatives : 25 000 000

Dividendes : 89 000 000

Report à nouveau créditeur : 1 000 000

Les dividendes ont été effectivement versés aux associés le 30 Juin N.

10/06/N

1301		Résultat en instance d'affectation : Bénéfice	150 000 000	
	111 112 1181 465 121	Réserve légale Réserve statutaire Réserves facultatives Associés – Dividendes à payer Report à nouveau créditeur		15 000 000 20 000 000 25 000 000 89 000 000 1 000 000
465		(Affectation du résultat selon décision de l'A.G.O.) 30/06/N Associés - Dividendes à payer	89 000 000	
	521	Banques (Mise en paiement des dividendes)		89 000 000